

ministères des Transports, des Communications ainsi que des Pêches et Océans.

Lorsque l'accord sera mis en oeuvre, les fournisseurs canadiens auront accès à un marché additionnel d'au moins 3 milliards de dollars américains (4 milliards de dollars canadiens), tandis que les fournisseurs américains auront accès à des marchés canadiens d'une valeur additionnelle d'environ 500 millions de dollars américains (665 millions de dollars canadiens).

Les Canadiens ont fait la preuve qu'ils pouvaient fournir des produits commerciaux et industriels à des prix concurrentiels. Mentionnons notamment les véhicules routiers, les appareils scientifiques, le matériel aéronautique, les produits minéraux, les machines industrielles, les plastiques, les produits de caoutchouc et de cuir, les machines électriques, les produits chimiques, l'équipement de production d'électricité, ainsi que le matériel de chauffage et d'éclairage. Ces nouveaux débouchés seront donc largement répartis entre toutes les régions du Canada.

Pour ce qui est des Arrangements sur le partage de la production de défense, l'accès des fournisseurs canadiens aux marchés de la Défense aux États-Unis ne sera pas touché par le nouvel accord.

### **Sécurité d'accès accrue**

En négociant un cadre meilleur et mieux équilibré pour la conduite des échanges entre le Canada et les États-Unis, le Canada a cherché à accroître la prévisibilité et la sécurité sur lesquelles doivent pouvoir compter les exportateurs canadiens aux États-Unis. Sans cette prévisibilité, les sociétés canadiennes ne pourront pas être assez sûres d'elles-mêmes pour tirer profit des autres dispositions de l'accord, comme l'élimination des droits de douane ou l'amélioration de l'accès aux marchés publics.

La facilité avec laquelle les entreprises américaines se sont prévaluées des recours commerciaux pour empêcher la concurrence étrangère sur leurs marchés intérieurs a gravement compromis la prévisibilité et la sécurité d'accès. Ces dernières années, les mesures prises contre des exportations canadiennes en vertu de la législation américaine sur les recours commerciaux ont eu un effet néfaste sur